

**DE :** Madame France-Élaine Duranceau  
Ministre de la Cybersécurité et du Numérique

Le 19 mai 2026

---

**TITRE :** Projet de décret concernant l'autorisation de la phase d'exécution du projet Plateforme de développement moderne pour la transformation numérique

---

**PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC**

---

**1- Contexte**

Lorsque le gouvernement a approuvé la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 en juillet 2024, il prévoyait, notamment par l'objectif 7.1, que soient favorisées la mutualisation et la mise en œuvre de fondations numériques gouvernementales. La mutualisation, qui est une approche stratégique visant à favoriser la mise en commun de ressources, d'expertises, de services, d'infrastructures ou d'activités en maximisant les avantages de la collaboration et de la coopération des organismes publics, a non seulement pour objectif de maximiser les investissements publics et de proposer une réponse à la rareté de la main-d'œuvre, elle est également un levier pour l'accélération de l'offre de services numériques aux bénéficiaires des citoyens.

Comme prévu à l'article 4 de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, dans le cadre de sa mission, la ministre de la Cybersécurité et du Numérique a pour mandat de fournir aux organismes publics des infrastructures technologiques et des systèmes de soutien communs permettant notamment de soutenir de tels organismes dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur prestation de services afin de favoriser leur transformation numérique. Pour ce faire, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a entrepris la mise en place de fondations numériques gouvernementales soutenant la transformation numérique de l'administration publique. Ces fondations numériques sont des plateformes ou des composants communs qui peuvent être utilisés et intégrés aux solutions numériques de l'ensemble des organismes publics.

Puisque la mise en place d'une plateforme de développement moderne permettra d'offrir aux organismes publics une gamme de services infonuagiques et d'outils de développement pour faciliter leur transformation numérique, celle-ci a été identifiée pour être une fondation numérique.

Le 14 décembre 2021, le Conseil du trésor a autorisé le Secrétariat du Conseil du trésor à réaliser la phase de planification du projet Plateforme de développement moderne pour la transformation numérique (PDM) au coût de 739 100 \$ et d'une durée de 6 mois.

## 2- Raison d'être de l'intervention

La problématique actuelle découle de la grande hétérogénéité des environnements technologiques au sein des organismes publics. Faute de services communs pour soutenir leur virage infonuagique, les organismes publics s'appuient majoritairement sur les offres de services de fournisseurs externes pour concevoir et exploiter leurs environnements de développement. Cette situation entraîne une multiplication de solutions isolées, une duplication des efforts et des coûts pour l'État ainsi qu'une faible réutilisation des acquis entre organismes. En effet, cette gestion en silos rend difficiles le partage d'expertise, la collaboration interorganisationnelle et la réutilisation des solutions numériques.

Par ailleurs, cette situation augmente les risques de verrouillage technologique, c'est-à-dire que les technologies en place deviennent tellement dominantes et intégrées aux solutions numériques qu'elles rendent le passage à d'autres technologies trop coûteux ou complexe et fait en sorte que les organismes publics deviennent dépendants de ces technologies et sont alors vulnérables à des hausses de coûts imposées unilatéralement par les fournisseurs.

L'hétérogénéité des environnements technologiques compromet également la capacité de l'administration publique à assurer la souveraineté numérique et la résilience de ses infrastructures numériques. Bien que le Nuage gouvernemental du Québec (NGQ)<sup>1</sup> du MCN constitue un levier essentiel pour renforcer la souveraineté numérique gouvernementale en offrant une infrastructure gérée par l'État et conforme aux exigences de sécurité, comme il a initialement été conçu pour accueillir les données hautement sensibles de l'administration publique, son infrastructure et son offre de service ne peuvent accueillir des services infonuagiques gouvernementaux et des outils de développement mutualisés.

De plus, la rareté de la main-d'œuvre spécialisée en infonuagique et en développement moderne accentue les difficultés d'intégration des nouvelles technologies et d'adoption de nouvelles façons de faire. En effet, plusieurs organismes publics ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour assurer leur transformation numérique et intégrer des pratiques modernes de façon sécuritaire.

Enfin, lors de la préparation du présent dossier d'affaires, plusieurs organismes publics ont manifesté de façon proactive leur intérêt pour la PDM et ont sollicité des échanges afin d'en comprendre les orientations et la portée. Ces échanges exploratoires ont permis de confirmer que les problématiques décrites reflètent des enjeux concrets et actuels vécus par les organismes publics.

---

<sup>1</sup> Le NGQ est un service infonuagique offert par le MCN basé sur le modèle IaaS (*Infrastructure as a Service* ou, en français, Infrastructure en tant que service). Hébergé dans des environnements physiques sécurisés conçus pour les données hautement sensibles pour le service aux citoyennes et aux citoyens, il consiste en un service automatisé pouvant être utilisé en mode libre-service par les organismes publics.

### 3- Objectifs poursuivis

Au bénéfice des organismes publics assujettis à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03), l'intervention vise à :

- Accélérer la livraison de leurs solutions numériques en réduisant les délais liés à la mise en place des environnements de travail et des outils nécessaires au développement;
- Diminuer leurs coûts et les redondances associés aux acquisitions, aux déploiements et à l'exploitation des plateformes technologiques, grâce à une approche de mutualisation structurée;
- Favoriser une utilisation plus efficiente des ressources humaines et informationnelles à l'échelle gouvernementale;
- Uniformiser les pratiques de développement et d'exploitation;
- Automatiser les activités récurrentes liées au provisionnement des environnements, à l'intégration, aux tests et aux déploiements des applications;
- Intégrer des outils d'intelligence artificielle dans le développement des applications;
- Adopter des logiciels libres, lorsque possible;
- Assurer la portabilité<sup>2</sup> des applications en s'assurant qu'elles puissent être déployées sans refonte majeure dans différents environnements d'hébergement, soient le nuage privé du gouvernement, le NGQ, ou les nuages publics des fournisseurs externes;
- Préserver la réversibilité<sup>3</sup> en offrant la possibilité de changer de fournisseur ou de revenir à un environnement d'hébergement antérieur sans interruption majeure ni perte de données;
- Permettre aux organismes publics de choisir le type d'hébergement et le niveau d'autonomie souhaité dans la gestion de leur environnement d'hébergement;
- Soutenir en continu le développement des compétences de leurs équipes de développement pour l'utilisation des services et des outils offerts par la PDM;
- S'assurer que les applications développées soient conformes aux orientations gouvernementales en matière de sécurité des données.

### 4- Proposition

L'initiative propose de rendre disponible aux organismes publics un environnement de travail standardisé et mutualisé permettant de simplifier et de sécuriser le développement

---

<sup>2</sup> Portabilité : Une solution est portable lorsqu'elle peut être déployée dans divers environnements d'hébergement (nuage public, privé ou hybride) sans refonte majeure

<sup>3</sup> Réversibilité : Une solution est réversible lorsqu'elle peut être retirée, remplacée ou migrée vers divers environnements d'hébergement sans interruption majeure ni perte de données.

des services numériques gouvernementaux. Ce faisant, il allie l'efficacité opérationnelle, l'uniformité gouvernementale, la sécurité et l'accélération de la transformation numérique.

Concrètement, plutôt que de laisser chaque organisme public concevoir, assembler et opérer ses propres outils et infrastructures technologiques, le projet consiste à bâtir une plateforme sous la responsabilité du MCN qui offrira, à un seul endroit et en mode libre-service, des environnements technologiques établis et sécuritaires ainsi que des outils communs pour le développement de solutions numériques. Ainsi, dans le cadre de leurs projets informatiques, les organismes publics pourront se concentrer sur la réponse à leurs besoins d'affaires sans avoir à gérer la mise en place des infrastructures, des outils spécialisés et des exigences de sécurité.

La PDM permettra ainsi d'éviter aux organismes publics les coûts et les efforts liés à l'acquisition, la mise en place et, dans certains cas, la maintenance des environnements technologiques, tout en favorisant l'adoption de pratiques uniformisées et reconnues.

De plus, afin de favoriser la souveraineté numérique, la PDM s'appuiera notamment sur des technologies ouvertes, des logiciels libres ainsi que sur l'offre de service du NGQ. Cette approche permettra à l'administration publique de conserver le contrôle sur ses environnements, ses données et ses choix technologiques, tout en réduisant la dépendance aux solutions propriétaires.

## **Une offre de services complète et standardisée pour le développement**

Les services communs nécessaires au développement des initiatives des organismes publics seront regroupés sur une plateforme sécurisée.

Les services sont regroupés en quatre grandes familles.

- **Services de plateformes et outils de développement**

La PDM mettra à la disposition des organismes publics un ensemble de services de plateformes, chacun prenant en charge une capacité essentielle au développement et à l'exploitation des solutions numériques. Ces services s'appuieront sur des outils technologiques communs, intégrés et opérés par le MCN. Ils appliqueront les règles de sécurité dès la conception des solutions de façon uniforme tout au long du cycle de vie.

Pour le développement, la PDM offrira six catégories de services :

- Service d'outils de développement<sup>4</sup>;
- Service d'automatisation de l'infrastructure et des configurations;
- Service de sécurité applicative et de gestion des accès;
- Service de base de données en tant que service (DBaaS);

---

<sup>4</sup> Ce service comprend un espace centralisé pour gérer et partager le code, des mécanismes automatisés pour valider les changements, des outils de validation de la qualité et de la conformité, des environnements de développement prêts à l'emploi ainsi qu'un assistant au code basé sur l'intelligence artificielle qui accompagne les développeurs en temps réel, suggère des solutions, et contribue à accélérer la montée en compétences et à améliorer la productivité des équipes.

- Service de gestion des environnements conteneurisés;
- Service d'intégration et d'échange de données.

- **Service d'hébergement**

Ce service est basé sur un modèle multinuage. Il offrira aux organismes publics la possibilité de déployer leurs applications dans le nuage privé (NGQ), dans un nuage public (AWS, Azure) ou en mode hybride, selon leurs besoins et le niveau d'autonomie souhaité.

Les espaces d'hébergement qui seront offerts constitueront un environnement sécurisé et encadré où les organismes publics pourront déployer leurs applications et accéder aux services de plateformes et aux outils de développement de la PDM.

La PDM sera conçue de manière à dissocier les applications développées par les organismes publics des environnements dans lesquels elles sont hébergées, ce qui permettra leur déploiement dans différents environnements infonuagiques sans refonte majeure. La PDM assurera ainsi la portabilité et la réversibilité des solutions, limitant par la même occasion le risque de verrouillage technologique.

Ce service donne au gouvernement la capacité d'adapter ses choix d'hébergement au fil du temps, selon les besoins, les coûts ou les exigences de sécurité, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour recourir, lorsque pertinent, aux services de fournisseurs infonuagiques externes, dans un cadre gouverné et maîtrisé.

- **Services d'accompagnement et de soutien**

Ces services, offerts par le MCN, viseront à faciliter l'adhésion des organismes publics à l'offre de services de la PDM, notamment en soutenant la montée en compétences des équipes des organismes publics dans l'utilisation des services et des outils de la PDM.

Ils assureront également une assistance continue pour les utilisateurs des services grâce à des formations, la mise en place d'une communauté de pratique et des équipes de soutien dédiées du MCN.

Ces services n'incluent pas la gestion, le suivi, ni le financement des projets applicatifs propres aux organismes publics, qui demeurent sous leur entière responsabilité.

- **Services de gestion de la relation client**

Les services de gestion de la relation client permettront que la relation d'affaires entre le MCN et les organismes publics qui utiliseront la PDM soit claire, que la tarification soit transparente et qu'il soit possible, tant pour le MCN que pour les organismes publics, de suivre l'utilisation des services.

## **Un environnement d'expérimentation pour les organismes publics**

Pour les organismes publics qui souhaitent découvrir concrètement les capacités de la PDM avant d'adhérer au service, un environnement d'expérimentation, appelé incubateur, sera disponible. Temporaire, sécurisé et isolé, l'incubateur sera sans impact sur les environnements opérationnels des organismes publics. Reposant sur une infrastructure mutualisée et flexible, les services y seront mis à disposition pour une durée limitée, sans engagement de mise en production, ni objectif de pérennité, l'incubateur étant dédié à l'apprentissage, à l'expérimentation et à la validation.

### **L'évolution structurante du NGQ**

Le projet comprend des travaux d'évolution du NGQ qui permettront d'élargir son rôle au sein de l'écosystème numérique gouvernemental. L'objectif est de doter le NGQ des capacités opérationnelles nécessaires pour soutenir simultanément un nombre croissant d'organismes publics.

Ces travaux permettront notamment de renforcer les capacités du NGQ afin d'héberger la PDM et, plus largement, de soutenir les besoins actuels et futurs des organismes publics en matière d'hébergement souverain. Ces travaux, réalisés dans le cadre d'une activité dédiée à l'évolution des infrastructures du NGQ, visent plus spécifiquement à accroître les capacités de calcul et de stockage<sup>5</sup>, à assurer une disponibilité élevée des services, ainsi qu'à soutenir l'exploitation d'environnements applicatifs partagés, répartis sur plusieurs sites physiques, dans un cadre fiable et résilient.

## **5- Autres options**

Au regard des problématiques identifiées et des scénarios analysés dans le cadre du dossier d'opportunité de la PDM, différentes options ont été examinées pour soutenir la modernisation du développement des services numériques gouvernementaux. Ces options se distinguaient selon deux volets structurants :

- le niveau de responsabilité et de gouvernance de la plateforme;
- les modalités d'adhésion et de mise à disposition de la plateforme auprès des organismes publics.

### **Volet 1 — Niveau de responsabilité et gouvernance de la plateforme**

Deux approches ont été analysées.

- Une plateforme opérée par un fournisseur externe, dans laquelle l'administration publique agit comme utilisatrice d'une solution clé en main.

Cette option offrait une mise en œuvre plus rapide et une réduction des efforts initiaux, mais elle a été écartée en raison de limites importantes dont la perte de

---

<sup>5</sup> Ressources de calcul et de stockage : Ensemble des capacités techniques d'un environnement informatique, notamment la puissance nécessaire pour exécuter des applications (calcul) et l'espace requis pour conserver les données (stockage). Ces capacités déterminent la rapidité, la capacité et la fiabilité d'un système.

maîtrise sur l'architecture et l'évolution des services, la dépendance accrue aux fournisseurs externes, les risques de verrouillage technologique et les coûts difficiles à contrôler à long terme. Elle ne répondait donc pas adéquatement aux orientations gouvernementales en matière de souveraineté numérique et de protection des actifs stratégiques.

- Une plateforme opérée et gouvernée par l'État, par l'entremise du MCN.

Cette option permet à l'administration publique de conserver la maîtrise des choix technologiques, d'assurer une gouvernance cohérente et d'appliquer de façon uniforme les exigences de sécurité et de conformité. Bien qu'elle implique des efforts et des investissements initiaux plus importants, elle a été jugée la plus adéquate pour répondre aux enjeux structurants à long terme.

## **Volet 2 — Modalités d'adhésion et de mise à disposition de la plateforme auprès des organismes publics**

Deux scénarios ont également été analysés.

- Un modèle entièrement centralisé et uniformisé, imposant d'emblée des outils et des services communs à l'ensemble des organismes publics.

Cette option favorisait une standardisation et une mutualisation élevées, mais elle a été jugée trop rigide comme point de départ. Le manque d'adaptabilité de cette approche engendrait des risques importants en matière d'adhésion, de gestion du changement et de prise en compte de la diversité des réalités organisationnelles.

- Un modèle laissant une large autonomie aux organismes publics, fondé sur un cadre commun minimal.

Ce scénario facilite l'adhésion initiale et respecte les contextes propres à chaque organisme, mais il limite fortement la mutualisation, l'optimisation des ressources et la réduction des risques à l'échelle gouvernementale. À long terme, il ne permet pas d'atteindre les bénéfices attendus en matière de cohérence, de sécurité et de maîtrise des coûts.

Pour ce volet, le projet PDM propose une approche hybride qui combine les deux options analysées : un modèle d'adhésion initial plus souple afin de faciliter l'adoption, suivie d'une évolution vers un modèle plus structuré et mutualisé.

## **6- Évaluation intégrée des incidences**

En réduisant les délais liés à la mise en place des infrastructures et des outils, la PDM modifie les conditions dans lesquelles les organismes publics conçoivent et livrent leurs solutions numériques, leur permettant d'accélérer l'implantation de services sécuritaires au bénéfice des citoyens et des autres clientèles gouvernementales.

La mise en œuvre de la PDM entraîne notamment les incidences suivantes pour les organismes publics :

- La mise à disposition de pratiques et d'outils communs contribue à une plus grande cohérence des environnements de développement, facilite le partage d'expertise et favorise la réutilisation des solutions entre organismes.
- L'utilisation de solutions portables et réversibles permet de limiter les risques de verrouillage technologique et renforce la capacité de l'administration publique à faire évoluer ses choix technologiques dans le temps.
- La mutualisation des services et des outils réduit la duplication des acquisitions, optimise l'utilisation des ressources et contribue à une meilleure maîtrise des dépenses publiques.
- Les services d'accompagnement, de formation et de soutien centralisés facilitent l'adoption de pratiques communes et réduisent la pression sur les ressources spécialisées au sein des organismes.
- Le remplacement d'environnements isolés par des services communs, encadrés par des règles uniformes de gouvernance, de sécurité et d'exploitation, améliore la prévisibilité des investissements et la capacité de livraison des organismes.

L'initiative aura des effets positifs pour les citoyens, en contribuant à assurer la sécurité et la rapidité de mise en place de nouveaux services numériques.

Sur le plan économique, la PDM contribuera à l'allègement administratif par la centralisation des activités liées à la gestion contractuelle entourant la PDM, puisque les organismes publics n'auront pas à conclure de contrats pour les services disponibles sur la plateforme. Elle permettra au gouvernement d'être plus attractif en offrant des emplois dans le domaine des technologies de l'information plus modernes, innovants et alignés sur les meilleures pratiques du marché. De plus, grâce à la mutualisation, l'initiative permettra une utilisation plus efficiente des fonds publics.

Sur le plan environnemental, la mutualisation des services et des outils limitera la duplication des infrastructures et favorisera une utilisation plus efficiente de l'énergie.

Enfin, sur le plan de la gouvernance, il sera plus facile pour les organismes publics de faire la reddition de comptes et l'application cohérente des exigences de sécurité.

## **7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes**

Depuis 2021, le MCN a amorcé des travaux visant à documenter les besoins des organismes publics en matière de développement numérique, lesquels sont toujours pertinents en 2026.

Durant la phase de planification du projet, lorsque des organismes publics ont manifesté des besoins similaires en termes d'infrastructure, de plateforme et d'outils, ceux-ci ont été pris en compte dans la définition de l'architecture cible, des approches de développement et des mécanismes d'intégration et de formation retenus dans le cadre du projet.

En octobre et en décembre 2025, le projet PDM a été présenté au Comité de gouvernance en ressources informationnelles (CGRI), présidé par le dirigeant principal de l'information et réunissant tous les dirigeants de l'information.

Le projet a fait l'objet de présentations auprès du Secrétariat du Conseil du trésor.

À la suite du dépôt du dossier au DOSSDEC, les responsables du projet ont rencontré des représentants du ministère des Finances afin de préciser certains éléments relatifs au financement, aux modalités de suivi du projet ainsi qu'aux attentes en matière de reddition de comptes.

## 8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

### Calendrier et mise en œuvre

La mise en œuvre de la phase d'exécution du projet PDM est planifiée sur une période de 60 mois. Elle comporte plusieurs livraisons pouvant se découper en huit phases. Bien que ces livraisons soient réalisées en concomitance, leur séquençement est volontairement décalé afin de permettre l'intégration des apprentissages d'une livraison à l'autre, particulièrement pour les mises en production des environnements technologiques.

Ainsi, les résultats observés lors d'une première mise en production dans un environnement infonuagique donné pourront servir à ajuster la stratégie de livraison et à optimiser les coûts avant le démarrage des phases subséquentes.

Chacune des phases est associée à des livraisons, à une portée définie, à une période de réalisation ainsi qu'à un coût total estimé.

### Découpage des phases pour l'exécution du projet PDM pour la transformation numérique

#	Phases	Livraisons associées	Portée	Période de réalisation <sup>6</sup>	Total estimé (M\$)
1	Mises en service	1 et 2	Mise en service des livrables récupérés du projet PDM-MCN <sup>7</sup> et de l'évolution des infrastructures du NGQ	Mars 2023 – août 2026	16,2
2	Bonification du NGQ	3, 3S, 4	Ajout de capacité de calcul supplémentaire et d'une zone d'accueil NGQ	Juillet 2026 – juin 2027	11,1
3	Mise en production de la PDM dans AWS	5 et 6	Déploiement des outils, de la gouvernance et de l'hébergement de la PDM dans l'environnement AWS	Sept. 2026 – fév. 2028	15,5
4	Mise en production de la PDM dans le NGQ	7, 7S, 8, 9	Déploiement des outils, de l'hébergement et des fondations de l'IA de la PDM dans le NGQ	Déc. 2026 – juin 2028	19,1

<sup>6</sup> La période de référence est basée sur l'hypothèse que la réalisation de la phase d'exécution débuterait en juin 2026.

<sup>7</sup> PDM-MCN : Plateforme de développement moderne pour la transformation numérique – volet MCN

#	Phases	Livraisons associées	Portée	Période de réalisation <sup>6</sup>	Total estimé (M\$)
5	Mise en production de la PDM dans Azure	10 et 11	Déploiement des outils et de l'hébergement de la PDM dans l'environnement Azure	Juill. 2027 – fév. 2029	12,3
6	Mise en place de services de soutien et d'administration	12 et 13	Mise en place des services de soutien et d'administration ainsi que des fonctions de gouvernance et de pilotage	Sept. 2026 – fév. 2029	12,4
7	Relève et mise en conformité	14, 15, 16	Mise en conformité, certification et mise en place d'un service de relève pour les environnements AWS/Azure	Mars 2026 – juin 2029	5,6
8	Accompagnement d'OP	17, 17S, 18, 18S, 19, 19S	Intégration des OP : rodage, expansion, maturité	Juil. 2028 – mai 2031	56,4
	Réserves et aléas	-	Inclut les frais financiers ainsi que les réserves pour aléas et les imprévus	-	21,8
	<b>Total</b>	-	-	-	<b>170,4</b>

Note : Les totaux peuvent contenir des écarts non significatifs dus à l'arrondissement des nombres.  
 Dans les livraisons, le « S » désigne une livraison de serveurs.

Le découpage par phases et le coût associé à chacune d'elles inscrivent le projet dans l'esprit de la recommandation 13 du rapport de la Commission Gallant<sup>8</sup>, qui prévoit que les projets aient une limite de coûts inférieure à 50 M\$. Ce découpage vise à renforcer la maîtrise des projets en ressources informationnelles, notamment par un encadrement plus serré de leur progression. Pour le projet PDM, il contribuera à la mise en place d'une reddition de comptes détaillée, régulière et transparente, en distinguant facilement les réalisations complétées, en cours et à venir ainsi qu'en permettant d'apporter rapidement les ajustements requis avant d'engager les phases subséquentes.

## 9- Implications financières

Les coûts totaux du projet sont répartis de la façon suivante :

Phase de planification*	550 000 \$
Phase d'exécution	170 436 924 \$
<b>Total</b>	<b>170 986 924 \$</b>

\*Le montant de la phase de planification correspond aux coûts réels de cette phase.

\*\*La phase d'exécution comprend les réserves pour aléas et imprévus ainsi que les frais financiers.

<sup>8</sup> Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec

## Effectifs requis

La réalisation du projet repose sur la mobilisation d'un volume significatif de ressources humaines spécialisées en ressources informationnelles.

Pour l'exécution du projet, 158 équivalents à temps complet (ETC) seront nécessaires. Ces ressources seront mobilisées à la fois à partir d'ETC déjà en place au sein du MCN et par le volet « Infrastructures technologiques » du rapatriement de ressources humaines en ressources informationnelles.

## 10- Analyse comparative

En 2022, dans le cadre du projet du Service d'authentification gouvernementale (SAG), le MCN a mis en œuvre une plateforme de développement de moindre envergure que la présente PDM reposant toutefois sur les mêmes principes. Ce projet a permis de confirmer la pertinence des approches retenues pour la PDM, puisqu'il a démontré la capacité de telles plateformes à simplifier le développement des solutions numériques, à réduire les délais de mise en service et à améliorer la fiabilité et la sécurité des environnements technologiques, dans un contexte infonuagique contrôlé.

Plus récemment, dans le cadre de la rédaction du dossier d'affaires de la PDM, le MCN a mandaté une firme spécialisée dans le domaine des technologies de l'information afin de soutenir le MCN dans la réalisation d'une analyse comparative. Un des objectifs du mandat était de consulter des organisations ayant déjà déployé des plateformes similaires à la PDM, dont le gouvernement fédéral ainsi que celui de la Colombie-Britannique et certaines grandes entreprises du secteur de l'assurance, comme *State Farm*. Ces échanges ont permis d'identifier les principaux défis rencontrés, de valider certaines orientations et de tirer des leçons utiles pour l'adaptation du modèle au contexte gouvernemental québécois.

Les constats dégagés convergent sur plusieurs points :

- **Démarrage progressif et expérimentation encadrée**  
Dans tous les cas étudiés, la réussite passe par une montée en charge graduelle, amorcée à petite échelle (ex. : « incubateur » ou « environnement pilote »), permettant de valider les modèles techniques et d'ajuster l'accompagnement avant un déploiement à grande échelle.
- **Accent sur les compétences internes et la gestion du changement**  
Les organisations performantes ont investi dans la formation et dans la création de communautés de pratique internes pour soutenir l'adoption, plutôt que de dépendre uniquement de consultants externes.

- **Recherche d'autonomie vis-à-vis des fournisseurs**

La portabilité et le recours à des solutions ouvertes ont été déterminants pour réduire la dépendance à un fournisseur unique et garantir la souveraineté sur les environnements.

- **Automatisation et standardisation**

La mise en place d'outils d'intégration continue, de modèles de déploiement réutilisables et de processus automatisés communs s'est avérée essentielle pour améliorer la productivité et la sécurité.

- **Mesure des bénéfices**

Les organisations ayant atteint un niveau de maturité élevé en matière de pratiques de développement et d'exploitation des services numériques rapportent des gains de productivité de l'ordre de 10 % à 20 %, une réduction du temps de déploiement des applications et une meilleure fiabilité opérationnelle.

Par rapport à ces initiatives, le projet PDM se situe dans une trajectoire similaire, mais adaptée au contexte gouvernemental québécois. Il combine la rigueur d'une gouvernance centralisée avec la flexibilité nécessaire pour supporter des organismes publics dont le niveau d'expérience avec l'infonuagique est varié. Comme en Colombie-Britannique, la PDM misera sur la mutualisation et sur l'outillage commun pour uniformiser les pratiques; comme *State Farm*, elle privilégiera une approche incrémentale soutenue par l'automatisation et l'accompagnement des équipes. Toutefois, la PDM se distingue par son intégration à une stratégie plus large de souveraineté numérique, en s'appuyant sur un modèle multinuage géré par le MCN et sur une offre de services partagés à l'échelle gouvernementale.

Ministre de la Cybersécurité et du  
Numérique,

FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU